



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR du Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme, Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage, Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement, Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction, Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats, Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels.

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance extraordinaire du 20 mars 2021, le conseil municipal de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage;
- Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement;
- Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction;
- Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats;
- Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels.

Tel que requis par la Loi, ces règlements ont été certifiés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé par la MRC des Laurentides, ils ont été approuvés par les personnes habiles à voter, et la municipalité a eu confirmation qu'il a eu aucune demande de conformité locale

PRENEZ AVIS que les règlements susmentionnés entrent en vigueur le 21 mai 2021 et sont disponible pour consultation sur notre site Internet au www.lac-tremblant-nord.qc.ca.

Le 26 mai 2021

Stephanie Carriere

Secrétaire-trésorière et directrice générale
